

BULLETIN INFOPRISONS

NUMÉRO 33

MAI 2022



Bulletin électronique - N° 33 / Mai 2022 – Éditorial

Madame, Monsieur, cher-es abonné-es,

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier bulletin Infoprison de l'année 2022, qui vient, cette fois-ci, un peu plus tard dans l'année que d'habitude.

Vous trouverez d'abord les actualités autour de la prison et la sanction pénale qui ont attiré notre attention. Les actualités du service pénitentiaire vaudois sont abordées, ainsi que la surpopulation carcérale et la santé en milieu carcéral sont discutées. Ce bulletin rapporte ensuite les contributions de deux anciennes membres d'Infoprison. Muriel Testuz, militante de longue date et membre fondatrice d'Infoprison, témoigne de son parcours pour la lutte contre l'enfermement et retrace les débuts de notre association. Saskia Perrin, ex-membre d'Infoprison, parle de son nouveau roman qui retrace le parcours en détention à travers le regard du personnage de Keyla. Dans ce bulletin nous abordons la thématique de l'exécution des peines sous trois angles différents : la (non)transparence des services pénitentiaires, la construction de nouvelles prisons et la situation de Kevin, détenu aux EPO et suivi de près par Infoprison. Le manque de communication du service pénitentiaire vaudois inspire en effet une réflexion autour de la transparence de la justice derrière les barreaux que nous rapportons dans ce bulletin. Le suivi des débats autour de la construction de la prison Jura Bernois-Seeland relève que les conditions de détention préoccupent rarement les meneurs de ce projet. Enfin, ce bulletin sonne l'alarme sur la situation de Kevin suite à des développements inquiétants dans son parcours carcéral. Pour terminer, nous vous proposons une réflexion sur la prise en charge des délinquants juvéniles et sur le droit pénal et la prévention de la criminalité.

Le groupe Infoprison est composé de Sylvie Arsever, Melody Bozinova, Lauriane Constanty, Michel Finazzi, Karen Klaue, David Kneubühler, Giuseppina Lascone, Anne-Catherine Menétrey-Savary, Florent Morisod, Natacha Noverraz et Marie Salomon.

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, si vous changez d'adresse mail ou si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires, de vos témoignages ou de vos suggestions, une seule adresse : bulletin@infoprison.ch. Vous pouvez également nous retrouver sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

Tour d'horizon des médias.

- Vaud : grand chambardement à la tête de la sécurité et des prisons. En juillet 2022, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux laissera sa place à la tête du Département environnement et sécurité, et la Cheffe du Service pénitentiaire (SPEN) Sylvie Bula passera à la direction de la police : esquisse d'un bilan.
Plus : [cliquez ici](#)
- Si le bilan des deux responsables qui quittent leur poste, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et la cheffe du SPEN Sylvie Bula est considéré comme positif, il reste encore beaucoup à faire : Le Grand Conseil est saisi d'une motion demandant qu'une limite de temps soit mise aux incarcérations dans les cellules de l'hôtel de Police ou du Centre de la Blécherette, et la Commission de gestion, dans son rapport 2021 formule des critiques sur la gestion des prisons.
Plus : [cliquez ici](#)
- « *Champ Dollon, prison impossible à réformer* ». Titre Fati Mansour dans Le Temps pour évoquer le destin d'une institution « *surpeuplée, donc explosive* ». Tous les projets de réforme semblent se heurter à une résistance implacable des dirigeants, ce qui oblige l'autorité politique à faire des concessions. Trop ?
Plus : [cliquez ici](#)
- La détention provisoire, un thème peu mis en lumière mais qui mériterait davantage d'attention. Un ex-détenu témoigne du calvaire qu'il a vécu : selon lui, cette forme d'enfermement n'est utilisée que comme moyen de pression, pour briser un suspect. Pour la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), « *c'est la forme de détention la plus rigide et la plus sévère* ».
Plus : [cliquez ici](#)
- Les transferts de prisonniers d'un établissement à l'autre : un moyen de faire taire les meneurs ? Sous le titre « *dysfonctionnements systémiques* », le magazine Plaidoyer relate le cas d'un détenu qui, pour avoir fait usage de son droit de pétition, aurait été transféré de Pöschwies à Thorberg. Ce cas s'apparente à celui de François Légeret, voire de Claude Dubois : eux aussi ont été placés à Thorberg, l'« *Alcatraz suisse* », en sécurité renforcée. Ces cas révèlent d'autres problèmes dans l'exécution des peines que dénonce Plaidoyer.
Plus : [cliquez ici](#)
- Pas très récente, mais toujours actuelle, une étude du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) intitulée « *La privatisation de l'exécution des peines : un état des lieux juridique* » parue en 2021, précise ce qui, selon la loi, peut être externalisé et quelles sont les tâches, principalement celles qui impliquent l'usage de la contrainte, qui doivent rester sous la responsabilité des pouvoirs publics.
Plus : [cliquez ici](#)
- Pour lutter contre la surpopulation carcérale, pourrait-on envoyer nos condamnés purger leur peine à l'étranger ? C'est ainsi que le Danemark procède (comme pour les requérants d'asile d'ailleurs). Une conseillère nationale UDC propose que la Suisse procède de la même manière. Le Conseil fédéral n'est pas d'accord.
Plus : [cliquez ici](#)

- La justice vaudoise tire un bilan positif de ses activités en 2021 : « *Les retards ont pu être rattrapés et la reprise ne se fait pas de manière trop brusque* ». Félicitations au président du Tribunal cantonal pour sa sérénité ? Pas tout à fait : la délinquance des mineurs inquiète.

Plus : [cliquez ici](#)

- Après le Conseil des Etats, le Conseil national, contre l'avis du Conseil fédéral, adopte une motion de sa Commission des affaires juridiques en faveur de la justice restaurative : « *Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales qui permettront d'inscrire la notion de « justice restaurative » dans le code de procédure pénale, en tenant compte des motifs d'exemption de peine visés aux articles 52 ss du Code pénal* ».

Plus : [cliquez ici](#)

- Selon un rapport d'experts de l'ONU, le racisme structurel serait très répandu en Suisse au sein de la police et de la justice. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral va-t-il prendre pour résoudre ce problème ? C'est ce que demande, par une question écrite, le conseiller national Fabien Molina.

Plus : [cliquez ici](#)

- Définition du viol dans le code pénal : La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats ne se rallie pas à la notion de « *consentement* ». Elle s'en tient à celle du refus : « *non, c'est non* ». Déception chez les féministes.

Plus : [cliquez ici](#)

- Le GRAAP, à partir d'un cas particulier, celui de Christian, se bat depuis plus d'une année pour faire reconnaître en haut lieu que la place d'un malade psychique condamné à une mesure thérapeutique selon l'article 59 CP, lorsqu'il a purgé sa peine, n'est pas en prison mais dans un établissement spécialisé. Cette action juridique qui se double d'une campagne publique bien relayée par les médias, suffira-t-elle à lancer un débat général, très attendu, impliquant les responsables de l'exécution des peines partout en Suisse, sur les dysfonctionnements dans l'application de l'article 59 (dont Kevin, qui fait l'objet d'un autre article dans ce bulletin, fait le frais depuis plusieurs années).

Plus : [cliquez ici](#)

- Dans son rapport publié le 17.02.22, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) consacre une place particulière aux soins de santé en milieu carcéral. Des améliorations seraient nécessaires dans plusieurs secteurs, notamment pour la prise en charge psychiatrique de base et pour la santé des femmes.

Plus : [cliquez ici](#)

- Un nouveau film sur la prison : « *Le pénitencier* » de Anne Theurillat

Plus : [cliquez ici](#)

▪ Anne-Catherine Menétrey-Savary

Autour de la prison

Du Groupe action prison à Infoprisons

Militante bien connue et de longue date dans la lutte contre l'enfermement et pour les droits des détenus, Muriel Testuz nous livre ici un témoignage sur son parcours personnel, à partir des années 70 et de la Maison d'éducation de Vennes (« L'antichambre de la taule »), jusqu'à la création d'Infoprisons, en passant par le Groupe Action Prisons (GAP).

Plus : Muriel Testuz, mai 2022, [Du Groupe action prison à Infoprisons](#)

Parfois, l'élastique lâche : Interview de Saskia Perrin

« Parfois, l'élastique lâche » : c'est le titre du roman que Saskia Perrin, notre ancienne collègue d'Infoprisons, vient de publier aux Editions Baudelaire à Lyon. « Comment appréhender le temps et l'espoir en étant enfermé en prison ? Et surtout, comment reconstruire sa vie et accorder sa confiance une fois dehors ». C'est ainsi que Saskia résume les questions que pose la trajectoire de Keyla, sa jeune héroïne. Un roman très dense, qui retrace le parcours d'une jeune femme en dérive, et qui interroge avec finesse ses émotions et ses sentiments.

Plus : Interview de Saskia Perrin par Anne-Catherine Menétréy-Savary, mai 2022, [Parfois, l'élastique lâche : Interview de Saskia Perrin](#)

Prison et exécution des peines

Le Service pénitentiaire vaudois (SPEN) derrière ses propres barreaux : plaider pour davantage de transparence

Durant la dernière décennie, la gouvernance du SPEN et son département de tutelle (DES) a montré un manque de transparence marqué par des blocages systématiques de nombre d'initiatives qui auraient permis d'avoir un regard sur son fonctionnement. Des associations comme Infoprisons, des journalistes, des chercheurs se sont systématiquement heurtés aux portes closes du monde pénitentiaire mises en place par les autorités en charge. Ce sont pourtant des questions qui méritent un véritable débat démocratique qui, espérons-le, pourra s'amorcer avec le renouvellement des décideurs en charge ce printemps.

Plus : Karen Klaue, mai 2022, [Le Service pénitentiaire vaudois \(SPEN\) derrière ses propres barreaux : plaider pour davantage de transparence](#)

La nouvelle prison Jura Bernois-Seeland : analyse d'un pari

La décision est tombée récemment : le canton de Berne va construire une nouvelle prison à Witzwil, en gardant des projets pour le site de Prêles. La construction de ce nouveau lieu de détention ne va toutefois pas de soi et comporte une part de prise de risques. Explications.

Plus : David Kneubühler, mai 2022, [La nouvelle prison Jura Bernois-Seeland : analyse d'un pari](#)

Kevin : un parcours qui ressemble à la chronique d'une mort annoncée

Les lecteurs de notre bulletin Infoprison connaissent déjà Kevin (nom d'emprunt), un détenu dont nous avons déjà parlé et dont nous avons publié les témoignages « Quand la prison tue l'espoir : le parcours douloureux d'un détenu lourdement condamné » et « La résignation, voilà peut-être le vrai visage de la liberté ». Depuis décembre 2019, date de la parution de son témoignage, il s'est passé quelques péripéties, responsables d'une alarmante dégradation de sa situation. Aujourd'hui, après au moins quatre tentatives de suicides, Kevin est de nouveau enfermé en régime de sécurité aux EPO, confronté au refus obstiné de l'autorité pénale d'accéder sa demande de transfert vers la prison tessinoise de La Stampa.

Plus : Anne-Catherine Menétrey-Savary, mai 2022, [Kevin : un parcours qui ressemble à la chronique d'une mort annoncée](#)

Justice pénale

La délinquance juvénile, une prise en charge spécifique

La lutte contre la criminalité des mineurs, ses causes et son traitement sont sources d'interrogations et de recherches depuis le XIX^{ème} siècle. En Suisse, la Fondation de Serix trouve ses racines dès 1863 sur le site de Palézieux, et est destinée à accueillir les « mauvais » garçons des cantons romands. Actuellement, l'éducation, la connaissance de la personnalité du jeune et l'environnement dans lequel il évolue sont les fondements du droit pénal des mineurs, défini comme une « justice de l'auteur » et non comme une « justice de l'acte ». Si les causes de la délinquance juvénile sont complexes et multifactorielles, nous en proposons une esquisse afin de mieux comprendre ce phénomène.

Plus : Lauriane Constanty, mai 2022, [La délinquance juvénile, une prise en charge spécifique](#)

Le droit pénal entre répression et prévention : quelques réflexions reportées au Congrès de criminologie 2021

Sous le titre « De la Répression à la Prévention : Logiques antagonistes ou complémentaires ? », le Congrès de Criminologie de l'année passée a abordé l'interaction entre la fonction répressive et préventive du droit pénal. La fonction préventive du droit pénal sert-elle de prétexte pour renforcer le droit pénal répressif ? Au contraire, la répression et la prévention sont-elles réellement complémentaires ? Nous reportons ici quelques interventions du Congrès qui ont marqué ces questionnements.

Plus : Michel Finazzi, mai 2022, [Le droit pénal entre répression et prévention : quelques réflexions reportées au Congrès de criminologie 2021](#)